



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2020

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en Salle verte à Valmorel de Les Avanchers-Valmorel le 07 septembre 2020 à vingt heures, sous la présidence de Jean-Michel VORGER, Maire.

Étaient présents Suzanne BOUVIER ; Daniel FOURNIER ; Jean-Christophe GROGNIET ; Géraldine KHAIRY ; Maryan KRAWCZAK ; Samuel LEDANOIS ; Roxane MENGOLI ; Annie RELIER ; Noël RELIER ; Viviane REY ; Jean-Michel VORGER

Pouvoirs : Jean-Christophe MARTIN à Annie RELIER

Excusés : Joris BORTOLUZZI ; Francis MERMIN ; Erika PIANI

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Roxane MENGOLI

Le compte rendu du 06 juillet 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

*Conformément à l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 – article 10
cette séance se tient en salle verte à Valmorel et en nombre limité de public*

FINANCES

1 – DECISION MODIFICATIVE N°2

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité d'effectuer des modifications sur les dépenses d'investissement – BP 2020, qui s'équilibrent à 0€ :

Investissement	Dépenses	
	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Cpte 2313 – Constructions	50 000.00	
Cpte 2031 – Etudes		- 10 000.00
Cpte 2112 – Achat terrain		- 30 000.00
Cpte 21578		- 6 000.00
Cpte 2188		- 4 000.00

Budget Valmobus 2020

Fonctionnement	Recettes
Cpte R 002	61 116.00
Cpte R 706	- 61 116.00

2 – TARIFS DE SECOURS SUR PISTE 2020/2021

Le Conseil approuve les tarifs de frais de secours sur pistes pour la saison 2019/2020 ainsi qu'il suit :

- **1^{ère} catégorie** – Front de neige **60 euros** **2^{ème} catégorie** – Zone rapprochée **402 euros**
- **3^{ème} catégorie** – Zone éloignée **570 euros** **4^{ème} catégorie** – Hors-pistes **956 euros**
- **5^{ème} catégorie** - Frais de secours hors-piste situés dans des secteurs éloignés, accessibles ou non gravitairement par remontée mécanique, caravanes de secours, recherches de nuit, etc... donnant lieu à facturation sur la base des coûts horaires suivants :
- Coût / heure de personnel pisteur secouriste **46 euros**
- Coût / heure de chenillette (avec chauffeur) **176 euros**
- Coût / heure de scooter (avec chauffeur) **72 euros**
- Transport sanitaire bas de piste vers Centre hospitalier le plus proche **215 euros**
- Le taux de TVA appliqué à ce jour est de 10 %

3 – DEMANDES DE SUBVENTIONS Travaux de refection et mise en accessibilité de la salle des fêtes

Ce dossier sera traité ultérieurement – Ce sujet est retiré de l'ordre du jour



4 – DEMANDES DE SUBVENTIONS FDEC 2021 / CONSEIL REGIONAL / DSIL Travaux de refection du busage métallique du ruisseau du Morel

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal que l'apparition d'un fontis dans l'enrobé surplombant le busage du ruisseau du Morel au printemps 2020 a alerté les services de la Commune sur l'état de ce busage. En effet, ce busage, réalisé à la création de la station, a des signes d'usure importants. Il a été décidé en urgence de faire appel à un bureau d'études spécialisé qui a reconnu immédiatement un risque non négligeable dans le cas où ces dommages ne seraient pas traités rapidement.

L'objectif du projet est donc d'engager les travaux nécessaires afin d'assurer à tous un busage pérenne et sécuritaire.

La collectivité a procédé, via son bureau d'étude, à un estimatif des travaux pour un montant de 280 000.00€ HT

Le conseil municipal, Approuve le projet de réparation du busage métallique du ruisseau du Morel pour un coût prévisionnel de 280 000€ HT

Et sollicite

- Auprès de la Préfecture de la Savoie, dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2021, une subvention de 70 000€ pour la réalisation de cette opération
- Auprès du Conseil Départemental de la Savoie les aides mobilisables dans le cadre du FDEC 2021
- Auprès du Conseil régional Auvergne Rhône Alpes, dans le cadre les aides mobilisables, une subvention de 50 000€ pour la réalisation de cette opération

PERSONNEL

5 – CREATION EMPLOIS SAISONNIERS et TEMPORAIRES

Afin d'anticiper au mieux la saison d'hiver et trouver le personnel adéquat, le conseil décide la création : du lundi 30 novembre 2020 au vendredi 30 avril 2021

- de 5 emplois d'Adjoints techniques – ouvrier polyvalent aux services techniques – IB 350 / IM 327
- de 5 emplois d'Adjoints techniques – ouvrier polyvalent aux services techniques – IB 389 / IM 356
- 2 emplois d'ASVP – Service Police Municipale - IB 353 / IM 329

Pour faire face à la vacance d'un poste au groupe scolaire La Croix de Fer suite à une demande de mise en disponibilité, le conseil municipal décide de créer 1 emploi contractuel d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité, à temps partiel, du 1^{er} octobre 2020 au 6 juillet 2021.

6 – MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le maire expose au conseil municipal que suite à une mutation il convient de recruter un Adjoint technique Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de modifier la délibération de création d'emploi en ajoutant que à défaut de recrutement d'un fonctionnaire, il sera procédé au recrutement d'un emploi contractuel.

Monsieur le maire expose au conseil municipal l'accroissement d'activité et le besoin de réorganisation et structuration du service travaux, urbanisme, foncier avec la création d'un poste de responsable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE, de créer un emploi de Technicien territorial, 35 heures hebdomadaires, à compter du 15 octobre 2020. Dit que à défaut de recrutement d'un fonctionnaire, il sera procédé au recrutement d'un emploi contractuel.

URBANISME - FONCIER

7 – AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE PROJET EXTENSION DU RESEAU NEIGE DE CULTURE SUR LA CHAINE DE DOUCY

Monsieur le Maire indique qu'une enquête publique a été organisée par les services de M. le Préfet de la Savoie (Direction Départementale des Territoires) concernant l'extension du réseau de neige de culture sur la chaîne de Doucy. L'enquête publique a été organisée du 20 juillet au 24 août 2020 inclus.



Les Avanchers Valmorel

Monsieur Guy Truchet a été nommé commissaire enquêteur par le Président du tribunal Administratif de Grenoble. Le dossier d'enquête a été tenu à disposition du public en Mairie et sous format numérique sur le site internet de la Mairie, pendant toute la durée de l'enquête publique. Un registre d'enquête a été tenu à disposition pour consigner toutes les observations, appréciations, suggestions et contre-propositions pendant la durée d'enquête. Aucune observation n'a été rédigée sur le registre disponible en mairie de LES AVANCHERS-VALMOREL. Les publicités, annonces légales et affichages obligatoires ont été régulièrement établis. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable au projet d'extension du réseau de neige de culture sur la chaîne de Doucy

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

8 - CONVENTION CDG RELATIVE A L'INTERVENTION SUR LES DOSSIERS DE RETRAITE CNRACL

Monsieur le Maire rappelle que le Centre de gestion propose aux collectivités qui le souhaitent, de lui confier, par convention, une mission facultative de suivi et d'instruction des dossiers CNRACL dans le cadre de prestations soumises à participation financière.

La nouvelle convention de partenariat, signée entre le Cdg73 et la Caisse des dépôts couvre la période 2020/2022. Cette convention instaure une mission supplémentaire pour les centres de gestion, qui conduit à organiser des rendez-vous individuels au profit des agents à 5 ans des droits à retraite, afin de réaliser des accompagnements personnalisés retraite (APR).

Il est rappelé que la signature de la convention ne contraint nullement la collectivité/l'établissement à confier l'instruction de tous les dossiers de retraite des agents au Centre de gestion mais il permet de pouvoir bénéficier de son appui en cas de besoin. Ainsi, dans l'hypothèse où les services n'adressent pas de dossiers individuels au Centre de gestion, la signature de la convention n'entraînera aucune facturation.

Le conseil municipal approuve la convention susvisée et autorise le Maire à signer la convention relative à l'intervention du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL, à compter du 1er janvier 2020 pour une durée de trois ans.

Le conseil entend:

Jean-Michel VORGER : informe le conseil des travaux de réfection du bassin de la piscine. Suite à la démolition, il convient de prévoir des travaux supplémentaires pour remise en état des bétons complètement désagrégés.

Effondrement Fey dessous : des travaux de remise en état seront menés dans l'automne : canalisations dévotées, eaux pluviales canalisées sur une plus longue distance. Le chemin ne pourra être rétabli.

Jean-Christophe GROGNIET : fait part de l'augmentation de fréquentation des pistes VTT durant la saison estivale (+20% de passages RM). Des travaux de réfection sont à prévoir en 2021. Il est à noter également le problème des accidents de collision piétons et VTT sur les chemins mixtes.

Viviane REY : informe du manque d'éclairage public entre les résidences Cheval Noir et Lauzière dessous

Suzanne BOUVIER : Le Jury départemental est ravi et félicite l'embellissement et le fleurissement de la station Elle remercie Noël RELIER pour le don d'un tombereau, Marie-France et Marie-Thérèse MERMIN une charrette à foin ; Jean-Claude RELIER un pressoir.

Daniel FOURNIER : Souhaiterait que soit demandés la remise en état de certains captages d'eau des restaurants d'altitude, ainsi que la mise en place de périmètres de protection.

Signale que le chalet de Beaudin utilisé par le groupement pastoral est en mauvais état et nécessite des travaux de réfection avec éventuellement la création d'une chambre supplémentaire

Géraldine KHAIRY : Informe de l'arrivée de 2 nouvelles enseignantes au groupe scolaire La Croix de fer

Annie RELIER : L'animation Valmorel La Bielle a été un succès. Il convient également de remercier les nombreux bénévoles qui participent à la réussite de cet événement.

Maryan KRAWCZAK : Déploie la circulation de nombreux véhicules dans la rue du Bourg et le stationnement abusif en intersaison.

La séance est levée à 22h45